

**COMMUNE DE PALLUD**

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-24**

**SÉANCE DU 12 JUILLET 2022**

*Date de la convocation : 05.07.22*

*Date d'affichage : 05.07.22*

*Membres en exercice : 14*

*Membres présents : 8*

*Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0*

L'an deux mil vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PALLUD, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur James DUNAND-SAUTHIER Maire.

*Excusés : Carcey-Collet David, Chamiot-Clerc Sébastien, Charlier David, Doret Christophe, Negro Nathalie, Simon Gaëlle*  
*Secrétaire : Codecco Florence*

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE - Logiciel Familyclie - Contrat de prestation informatique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de modifier le fonctionnement des réservations effectuées par les parents pour l'inscription de leur(s) enfant(s) aux services de l'accueil périscolaire : Garderie du matin, Garderie du soir, Cantine afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Après informations prises auprès de différents prestataires ; monsieur le Maire propose de retenir la société JC Développement, basée au 181 rue des Charmettes -74800 La Roche-sur-Foron. Ce prestataire répond entièrement à notre demande avec des possibilités d'évolution, il nous propose le logiciel FamilyClic.

Le coût de la prestation (mise à disposition et maintenance du logiciel) s'élève à 1 128.00 € HT par an. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans, pour les 2 et 3 une mise à jour sera effective sur la base du dernier indice Insee des prix à la consommation.

Considérant qu'il a lieu de préciser les modalités de fonctionnement entre la société JC Développement et la commune de Pallud ;

Il y a lieu d'établir un contrat de prestation informatique pour fixer les modalités du partenariat.

Le Maire donne lecture du contrat de prestation informatique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

- **Accepte** les termes de la convention.

- **Autorise** et charge le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 12 juillet 2022

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

